

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°49-2
	INTITULE DU POSTE	Directeur pédagogique CMPP Départemental
	PLACE DU POSTE	Poste placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription ASH MARSEILLE et sous l'autorité fonctionnelle du médecin directeur du CMPPD. Le directeur pédagogique intervient sur les quatre sites du CMPPD : - Prado (13008) - St Adrien (13008) - Saint Barnabé (13012) - Florian (13010)
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CMPP départemental est un service du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, qui a une mission de prévention et de soin dans le domaine de la santé mentale. Le directeur pédagogique du CMPPD inscrit son action dans le cadre de la mise en œuvre du projet institutionnel du CMPPD.
	MISSIONS	Le directeur pédagogique fait partie de l'équipe de direction du CMPPD et participe à l'élaboration des orientations du service, au management général et à la définition de la stratégie de direction.
	FONCTIONS	Sous l'autorité du médecin directeur, le directeur pédagogique assume la responsabilité du fonctionnement de la structure pour ce qui concerne : - l'encadrement de l'équipe pédagogique, - l'animation de l'unité psychopédagogique pour adolescents, - le lien entre la direction et les équipes des différentes antennes, - la communication avec tous les services académiques et les établissements scolaires, - l'établissement des statistiques et la gestion des systèmes de traitement des données - la gestion des plannings et de la formation des agents, - la logistique de l'établissement (gestion des locaux et moyens matériels), l'archivage
	COMPETENCES	- Aimer travailler en équipe pluridisciplinaire, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Faire preuve d'esprit d'initiative et d'impulsion de projets, - Etre en capacité de piloter des réunions d'équipes et de gérer des ressources humaines, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAPPEI (ou CAPASH, CAEI, CAPSAIS) Liste d'aptitude de directeur d'école ou d'établissement spécialisé. DDEEAS
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire la première année puis éventuellement à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier constitué d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et du dernier rapport d'inspection au secrétariat de la circonscription ASH MARSEILLE ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr
	CONTACT	Madame Magali BASSET, IEN ASH MARSEILLE ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr